LES PLAINTES DE MESSIEVRS LES princes au Roy contre la faueur de Baradas.

1626.



Les plaintes de messieurs les princes au Roy contre la fureur de Barad as.

NOVS auons veu quelques escrits, & on dit qu'il s'en prepare encore d'autres, pour refuter la doctrine & destruire les calomnies contenuës en ce mauuais liure, qui a esté publié depuis quelques mois soubs le tiltre d'aduertissement au Roy. Mais si ie ne me trompe, il cache vn venin trop puissant pour en penser arrester les effects par vne telle sorte de preseruatifs. Il en faut chercher d'autres.

Car que ce liure ayt esté concerter, que ce ne soit l'ouurage, non d'vn Docteur, ou d'vn homme qui parle Latin, mais d'vne cabale tres puissante, tres-artificieuse, & tres-agissante, qui a employé la plume la plus hardie de toutes celles dont on a accoustumé de se seruir en telles occasions, c'est chose, dont aucun de ceux qui se seront voulu tant soit peu donner la peine de considerer & remarquer le train des affaires du monde, ne sçauroit douter. Toutesfois & quantes qu'il s'est brassé quelque grande coniuration, ou qu'il s'est tramé quelque dessein Tragique & pro-

digieusement funeste, on a veu de tels auant-coureurs : ce sont esclairs qui precedent ordinairement les foudres & les orages des calamitez publiques. Les exemples n'en sont que trop frequens, & aucuns si recens que la playe en seigne encore. Les manifestes des grands sont les deuanciers des troubles ; emotions & seditions ciuiles : les escrits & declarations de ces Docteurs sont comme des cometes, que la plus profonde corruption & malignité de la cabale a accoustumé de pousser, & qui ne presagent rien moins, que les fureurs & horreurs les plus extremes, dont les Estats puissent estre affligez, si par vne sage preuoyance & genereuse resolution il n'y est pourueu.

Le nom de Dieu soit beny eternellement de ce qu'il luy à pleu toucher l'esprit du ROY, & de ces ministres pour ne point negliger cet aduertissement. C'est vn argument infaillible que la bonté diuine non seulement ne veut point que les pernicieux desseins des ennemis du repos de la Chrestienté reussissent, mais mesmes on veut empescher les progrez à l'aduenir ; si tant est que nous sçachions bien & sagement vser des moyens, lesquels Dieu nous fait naistre pour cet effect dedans les conseils mesmes, & les menées artificieuses de nos ennemis. C'est dequoy il faut dire quelque mot.

Ce liure selon que ie puis comprendre, semble auoir pour but de destourner le ROY des alliances & confederations, ausquelles on croit qu'il soit entré pour s'opposer aux vsur-

palement des discours de la Theologie, & des cas de consciences, quelques-vnes de ces considerations d'Estat, mais qui ont passé par le mesme alambic. Or quant à ces subtilitez de l'eschole, & à toutes ces intrigues d'estude & de liures, ie les laisseray demesler à ceux qui s'y entendent, & ne m'arresteray qu'à ce que l'vsage, & quelque peu d'experience m'a fait comprendre de telles sortes d'affaires dedans le cours du monde.

I'ay donc dit que l'autheur de ce pernicieux liure semble d'vn premier œil n'auoir autre dessein que de separer le Roy d'auec ses alliez; mais en considerant son discours entier, il est aisé de iuger que son intention n'est point d'en demeurer là, & qu'elle passe bien plus auant, qui est ietter le trouble & la combustion dedans le Royaume, exciter l'ambition audacieuse de ceux d'entre les Grands, qui ne se peuuent accommoder aux loix d'vne iuste domination, faire sousleuer tous les Ordres du Royaume, que l'on veut interesser par ce discours malicieux, & qui pis est. Mais Dieu maudira ces execrables intentions, & conseruera la personne Sacro-saincte de son Oinct.

Or que le but & le dessein de ceste cabale soit tel par ce malheureux escrit, il ne faut point estre fort clairvoyant pour le iuger ainsi. Les principaux moyens dont les factieux, les broüillons, les ennemis conjurez d'vn Prince se seruent pour troubler ou empieter son Estat, sont de le ietter dedans la haine & le mespris; la haine fait que l'on veut, & le mespris que l'on ose

entreprendre contre luy, ſe ſouſtraire à ſa domination, & ſecouër le joug de ſon authorité. Ce ſont les fondemens ſur leſquels fut baſtie ceſte furieuſe Ligue, qui a penſé engloutir cét Eſtat, & le liurer à vne domination eſtrangere, & ſur lequel generalement toutes les grandes factions, conjurations, & rebellions qui furent iamais ont eſté appuyees.

Que diſoit-on contre Henry III. autre choſe, ſinon ce que ce maudit eſcriuain oſe publier aujourd'huy autant meſchamment que fauſſement contre noſtre Roy tres-Chreſtien? Qu'il fauoriſoit les Huguenots; Qu'il vouloit laiſſer tomber ſa Couronne entre les mains d'vn Prince heretique; Qu'il mettoit la Religion en hazard d'vne totale ſubuerſion; Que tous les Ordres & Eſtats du Royaume gemiſſoient ſoubs l'oppreſſion des charges qu'on leur impoſoit tous les iours, & autres ſemblables calomnies execrables, par leſquelles ces meſchans ietterent ce bon Prince dedans la haine de ſes ſubjets ignorans & mal-aduiſez, & quant & quant dans le meſpris, le depeignans comme le ioüet de deux ou trois mignons & mauuais Conſeillers, qui abuſoient de la ſimplicité de ſon innocence.

N'eſt-ce point la meſme choſe que la cabale ennemie de la France taſche de faire, non par la plume de ce Docteur ſeulement, mais par mil autres artifices plus ſourds, plus ſecrets, mais autant meſchans & pernicieux?

Cét eſcrit menace il point ouuertement le Roy d'vne rebellion des Grands & des princi-

paux de son Royaume, & d'vn sousleuement de ses peuples ? Bref, le menace-il point en termes fort clairs du retour de la Ligue ? N'a-il point l'effronterie de dire, *Que les Grands du Royaume portent auec impatience & tres-grand desplaisir que par la deprauation de peu de personnes, ce Royaume reçoiue vne telle tache, que d'assister les heritiers soubs vn si bon Prince : mesmes que les villes, & tous les peuples Orthodoxes crient ouuertement contre le Conseil du Roy, tellement qu'il est à craindre que ce qui est aduenu il n'y a point si long temps,* (c'est à dire, la Ligue & les horreurs, les parricides, les execrations qui l'ont accompagnees) *n'aduienne encor.*

Mais ie dis dauantage. C'est que iamais les partisans de la Ligue, iamais les Docteurs, ny ceux d'entre les Iesuites, qui l'ont enfantee, nourrie & esleuee, ne passerent si auant que fait aujourd'huy ceste cabale. Ils ont bien dit & enseigné, tant en leurs chaires, & par leurs escrits publiquement, qu'en particulier és confessions ; *Qu'il est non seulement loisible, mais meritoire de se sousleuer contre vn Prince Tyran, ou qui fauorise l'heresie, qu'vn Prince excommunié n'est plus Prince, & que ses subjects sont desliez du serment de fidelité, & partant luy peuuent resister par armes, le chasser, le deposseder, voire s'en deffaire par toutes sortes de moyens les plus execrables, fust-ce par poison,* qui est vne question que le Iesuite Mariana, duquel le nom doit estre en execration, a traictee tout au long en vn chapitre expres ; mais qu'aucun d'eux ait dit, *Que les Princes ou Grands d'vn Estat, qui conniuent lors que le souuerain se li-*

gue auec des heretiques contre des Catholiques, pechent mortellement: *Qu'vn Roy qui fait la guerre à des Catholiques, & introduit l'heresie és pays d'autruy, soit excommunié* ipso facto : *Que ceux qui luy conseillent cela, ou qui l'assistent, soient compris soubs la mesme censure*, c'est ce que ie n'estime point auoir esté cy-deuant escrit.

Et à la verité, il n'est point possible d'excogiter vne doctrine plus furieuse, plus esloignee de la profession du Christianisme, ny plus propre à bouleuerser tous les Estats, que Messieurs les Docteurs, c'est à dire, ceux qui se seruent de leurs plumes & de leurs langues voudront entreprendre. Car si lors qu'on a dit & enseigné qu'il est loisible de se departir de l'obeyssance d'vn Prince qui assiste l'heresie, & que quelques-vns ont encor adiousté, que c'est chose meritoire : Cette doctrine a produit des effects si abominables, que ne fera-elle point auiourd'huy, que l'on passe encor plus auant par ce detestable escrit? *Que les Princes qui conniuent à cela, que ceux qui y adherent, ou qui assistent le Prince qui a vn tel dessein, pechent mortellement*, c'est à dire, sont damnez eternellement.

Que si ceste doctrine prenoit racine, & elle s'authorisoit parmy les peuples, quelle seureté y auroit-il pour les Princes? Car qui est le Prince si zelé, si deuotieux, si religieux soit-il, que la cabale ne puisse faire declarer fauteur d'heretiques, quand la fantasie luy en prendra, & quand ses desseins le requerront? Nous en voyons l'exemple en ce detestable liure, outre celuy que l'histoire de Henry III.

Prince

Prince tres-deuot & tres-grand zelateur de la Religion Catholique, nous fournit & à nostre posterité à iamais.

Il est donc vray que tout le suc de ce qui a iamais esté presché, escrit, enseigné, publié de plus pernicieux deuant & durant la Ligue; que tout ce qui a encor esté escrit de plus horrible sur d'autres sujets par les Iesuites Emanuël Sa, Ribadenera, Creusuel, Mariana, Suares, Gretser, Eudæmon, Ioannes, & autres semblables, se trouue espreint dedans ces trois ou quatre fueilles de papier; & non seulement cela, mais qu'il y a encor quelque chose de plus, & que l'autheur de cét abominable escrit appelle ouuertement la sedition, la rebellion, les conjurations & conspirations contre la personne Sacro-saincte du Roy; qu'il conuie à cela tous les Grands, les mediocres, les petits, & tous les Estats du Royaume, voire qu'il les y veut obliger sur peine de damnation eternelle, au lieu que les autres s'estoient contentez de leur promettre Paradis, en faisans des actes si approchantes de l'enfer.

Mais que faut-il faire à cela? quels moyens y a-il de conjurer ceste tempeste, & de preuenir tous ces mauuais desseins? Certes il y en a plusieurs, & que l'on trouuera fort aisez, & quant & quant fort asseurez, si on se veut donner la peine d'y penser tant soit peu, & l'affaire le merite bien.

Premierement donc ce qui a esté fait par le Magistrat, pour la condemnation de ce liure, a esté fait tres-prudemment & tres-sagement.

Car par là on void non seulement quel est le sentiment de ceux à qui l'administration de la iustice est commise, mais encor quelle est leur affection au seruice du Roy, & quant & quant leur courage; ce qui peut grandement seruir à fortifier les gens de bien, & arrester les pernicieuses intentions des autres, quand ils verront quels sont les sentimens de ceux, qui à cause de leurs charges ont la principale authorité parmy les peuples. La censure de la saincte Faculté de Theologie a esté aussi publiee tres à propos, & est digne de la pieté & deuotion de ceste venerable compagnie. Que si Monsieur le Procureur general trouuoit bon de faire adiouster encor à cela vn Arrest du Parlement, il semble que la chose n'en seroit que plus autentique, plus solemnelle, & plus authorisée.

Car quant aux liures que l'on publie contre ceste doctrine, on me pardonnera si ie dis que ie ne sçay si on en doit esperer tout le fruict qu'on s'en eust peu promettre. A quel propos faire des liures pour refuter vne doctrine qui a desia esté tant & tant de fois condamnee, & qui est en abomination à tous les gens de bien? A quel propos reduire aux termes d'vne controuerse, ce que non seulement les loix definissent pour vn crime exectable au dela de l'execration, mais qui est abhorré mesmes par les propres sentimens de la nature. Que si des bandoulliers, des guetteurs de chemins, des escumeurs de mer, faisoient des manifestes pour authoriser l'exercice de leur mestier, s'amuseroit-on à leur faire des responses?

Ie diray plus, ceux qui font ces malheureux liures, tels que celuy qui nous fait parler, viennent preparez à cela, dressent leur chemin de longue main, preparét leurs materiaux, & apres tout cela y apportent vne audace digne de leur resolution. Et ie ne sçay comment il aduient quelquesfois que ceux qui se donnent la peine d'y faire des responses, n'apportent à cela, ny tant de courage, ny tant d'ardeur; soit que la probité ne soit point si agissante ny si vehemente que la scelaretesse; soit qu'ils craignent de tomber tout à fait dedans la haine & la rage de ceux qui sont interessez.

Mais pour venir au poinct, i'estime que le vray preseruatif & contre-poison contre vne telle sorte de doctrine, consiste en deux ou trois choses principales; En la bonne nourriture & instruction que l'on donne à la ieunesse; En la bonne conduite & saine doctrine des Pasteurs de l'Eglise; & en l'exacte execution des loix de l'Estat.

Quant au premier poinct, il a desia esté obserué par des grands Politiques & gens d'Estat, que c'est en quoy on erre presque ordinairement, & d'vne erreur tres-prejudiciable, & qui tire apres soy toutes sortes d'autres erreurs: car qui faut aux principes & aux fondemens il faut en tout. Mais d'autant que l'on ne se represente en cela que des enfans, que des escholes, que des Maistres és Arts ont estimé que c'est peu de chose, & qui ne merite point tant de soin: mais les grand Politiques, qui considerent les choses dedans leurs sources, & qui en preuoyent les

progrez, en iugent bien autrement.

Ie ne veux point m'estendre en vn long discours là dessus, ny entreprendre sur le mestier des Maistres; ie me contenteray de demander qui auoit armé la main & le courage de ce monstre de Iean Chastel, qui en l'aage de dix-neuf ans pensa donner le coup de la mort à la France, que Dieu auoit preseruee contre tant & tant de si puissantes armees? Il n'y a personne qui ne doiue aduoüer que la doctrine qu'il auoit apprise au college des Peres Iesuites, & qui luy auoit esté inculquee dés sa ieunesse, auoit fait ceste malheureuse operation.

Et puis nous negligeons les loix concernant l'institution de la ieunesse, mais qui pis est (& qui ne se sçauroit iamais excuser, ie ne diray point en bonne politique, mais dedans la ratiocination ordinaire, & presque dedans le sens commun) nous les destruisons, nous les foulons aux pieds, & commettons l'education de ceux qui doiuent vn iour remplir toutes les places, toutes les charges de nostre Estat, à des gens qui font profession toute ouuerte d'enseigner vne doctrine si contraire à l'ordre que Dieu a estably pour la conduite du monde, si ennemie des loix publiques, & des dominations legitimes: vne doctrine qui soustraict les subjects à leur Prince, qui les arme contre luy, qui leur fait reclamer la protection d'vn autre, & finalement qui leur met le cousteau, le feu, le poison en la main.

Et cela estant, deuons-nous croire que des plantes nourries dedans vn terroir si gasté & si

infect, esleuees dedans vn air si corrompu, & parmy des exhalaisons si pestiferees, arrousees de telles horreurs & abominations, puissent produire d'autres fruicts que ceux que nous auons desia commencé d'en cueillir? Loüé soit le grand nom de Dieu, qui a chãgé, ou du moins amorty la nature des choses, & empesché que le mal fust tel iusques à present, que la raison & l'ordre des causes sembloit le deuoir faire naistre: Nous deuons cela à la seule misericorde de Dieu, qui a eu pitié de nostre imprudence; mais il n'est point question d'abuser tousiours de ses graces.

Or pour clorre ce poinct, ce que i'ay à dire est en vn mot, qu'il faut tenir, non pour vne maxime d'Estat, mais pour vn Oracle, *Que l'vn des grands & principaux moyens de maintenir vn Estat, & contenir des subjects dedans le respect, l'obeyssance & la fidelité est de donner ordre qu'ils soient nourris & esleuez dés leurs ieunes ans en la doctrine & discipline qui est conforme aux loix de l'Estat.* Nous pouuons iuger si nous auons failly contre ce principe, & si nous y faillons tous les iours; & est bien aisé de iuger aussi ce qu'il faut faire pour reparer ceste faute.

I'ay dit que le preseruatif contre vne doctrine si pestilente, consiste encor en la conduite des Pasteurs de l'Eglise: car puis qu'ils ont la direction des ames & des consciences, il depend d'eux de les adresser au vray chemin de la pieté enuers Dieu, de la veneration enuers les puissances establies de Dieu, & qui portent son caractere, & de la charité enuers leur patrie & leurs

concitoyens, comme aussi il depend d'eux mesmes de leur faire prendre des chemins contraires, pour en les iettant dedans les horreurs qui suiuent ordinairement les rebellions, les precipiter quant & quant dedans les abysmes de perdition.

Il ne faut point de discours pour cela, & ne faut point remonter iusques aux siecles passez, qui sont pleins de tels exemples, nous n'auons qu'à repasser par nostre memoire ce que nous auons veu en nos iours.

Car qui ne sçait par qui la Ligue a esté noüee, soustenuë, estayee, entretenuë ? Qui ne sçait par qui, & comment les esprits des peuples auoient esté desbauchez, enchantez, ensorcelez ? Mais qui ne sçait encor par qui ces monstres, que l'enfer auoit vomy & ietté sur la face de la terre, auoient esté animez & inspirez pour attenter des execrations auparauant presques inouyes.

Ne nous souuenons-nous point des predications furieuses, des liures damnables & abominables, que l'on publioit tous les iours auparauant le detestable parricide commis en la personne du Roy Henry III ? Ne sçauons-nous point ce que confessa ce miserable Pierre Barrieres en l'an 1593. touchant les exhortations qui luy auoient esté faites par certains Ecclesiastiques, & particulierement par le Pere Varade Recteur des Iesuites à Paris ? Mais finalement, ne nous souuenons-nous point des mauuais liures qui furent publiez par le Iesuite Scribanius, & autres ; des predications plus que sedi-

tieuses qui furent faites publiquement en vne des grandes parroisses de ceste ville, quelques mois auparauant ceste miserable & plus que funeste iournee, qui se vit rauir le plus grand Prince qui eust porté le sceptre de nostre Monarchie.

Or tout cela estant notoire à tout le monde, il n'y a personne qui ne se perde & ne s'esgare en la consideration des choses qui se sont passees au gouuernement de cét Estat, depuis tous ces accidens espouuentables, qui sembloient suffisans pour instruire les plus stupides, & ie ne sçay par quel malheur ils n'ont seruy qu'à nous faire perdre ce qui nous pouuoit rester de sens, & à nous rendre plus insensibles qu'auparauant.

Apres l'execrable attentat commis par Iean Chastel, le Parlement remply de grands personnages, qui auoient si dignement & vtilement seruy le Roy, estima que ce n'estoit point assez d'employer tout ce qui se pouuoit excogiter d'atroce pour la punition du scelerat qui auoit presté sa main à ce detestable acte, mais qu'il falloit faire plus que cela, oster la premiere cause, & combler la source d'où procedoient de tels horreurs, elle ordonna donc, *Que les Prestres & Escoliers du College de Clermont, & tous autres soy disans de ladite societé, comme corrupteurs de la ieunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roy & de l'Estat vuideroient hors du Royaume, auec deffenses à tous subjects du Roy d'enuoyer des escholliers aux Colleges de ladite societé, qui sont hors du Royaume pour y estre instruits, sur peine de crime de leze Majesté.*

Cela auoit esté aussi sagement & sainctement ordonné, que iustement executé. Les affaires qui suruindrent depuis, & par lesquelles on obligea le feu Roy à rechercher les moyens de trouuer grace à Rome, la poursuitte de sa reconciliation, de la dispense du mariage de Madame la Duchesse de Bar sa sœur, & autres tels affaires, donnerent moyen aux ennemis de cét Estat, qui portoient auec impatience d'auoir perdu vn tel aduantage, de pratiquer artificieusement vers le S. Pere qu'il moyennast le retour de ces gens cy; de sorte que le Roy ne requeroit rien du S. Pere, que quant & quant on ne pressast le restablissement des Iesuites, & la publication du Concile de Trente.

Il est vray qu'il y auoit lors des grands hommes, & affectionnez à ceste Couronne, qui manioient nos affaires de ce costé là; mais outre qu'aucuns d'eux ayans passé vne bonne partie de leur vie dedans l'air, les mœurs, & les façons de viure de la Cour de Rome, & n'estoit point possible qu'ils n'en eussent retenu quelque chose, aussi est-il vray, qu'excellens principalement en la cognoissance de ces affaires-là, ils auoient interest pour se maintenir necessaires au seruice du Roy, de ne rien diminuer de l'opinion qu'on auoit de longue main, & qui auoit esté soigneusement, & quelquesfois artificieusement entretenuë, que sur toutes choses il falloit pouruoir d'estre bien à Rome; opinion qui n'est que bonne, pourueu qu'elle soit bien mesnagee, & qu'on en conserue quant & quant vne autre, qui est, que puis que nous iugeons que la faueur

de

de la Cour de Rome nous eſt neceſſaire pour le bien de nos affaires, & pour le repos de la Chreſtienté, ſi la malice & les menees de nos ennemis preualoient en telle ſorte, que pour eſtre bien à Rome, il falluſt eſtre mal cedans noſtre Eſtat, y admettre des traiſtres, des eſpions, des boutefeux, & quant & quant y ietter & entretenir la guerre & combuſtion ciuile, ſouffrir que nos ennemis y enuoyēt des colonies, & y baſtiſſent des citadelles; en ce cas ce ſeroit à nous à aduiſer ce que nous aurions à faire. Or il ſe faut auſſi ſouuenir d'vne autre maxime, qui eſt non ſeulement fondee en tres-grandes raiſons, mais encor approuuee par infinies experiences, que tant que nous aurons dequoy eſtre en conſideration par nos propres forces, & par la puiſſance de noſtre Eſtat, nous ſerons touſiours tres bien à Rome; & que ceſte Cour, ſage & aduiſee par deſſus toutes les autres, ſçaura bien accommoder ſes intereſts aux noſtres.

Or le feu Roy eſtant importuné à toutes heures, & à chaſques depeſches qui venoient de Rome, de reſtablir les Ieſuites, nonobſtant l'Arreſt de ſon Parlement, ſur les aſſeurances d'ailleurs qu'on luy bailloit de leur fidelité à l'aduenir, il ſe laiſſa emporter à ceſte violence d'importunité; & faut aduoüer que c'eſt peut-eſtre la choſe en quoy la prudence & la bonté d'eſprit de ce grand & excellent Prince a le moins rencontre. Ce qui a ſuiuy ce reſtabliſſement, explique aſſez ce que ie veux dire.

Il n'y auoit perſonne non intereſſee, & qui euſt les ſentimens François, qui apres ce mal-

heureux euenement, qui a couuert la France de miſeres, n'en deſchargeaſt ſon cœur. Les Parlemens, & particulierement le Parlement de Paris, ſe firent entendre là deſſus : Tout le monde croyoit qu'il falloit pouruoir à l'aduenir ; mais les apprehenſions que quelques-vns eurent de rien remuer en vn Eſtat deſia eſbranlé, & les intereſts de quelques autres, qui penſoient plus à leur eſtabliſſement, & à conſeruer & accroiſtre l'authorité dedans laquelle ils ſe trouuoient, qu'à affermir l'Eſtat à l'aduenir, furent cauſe que non ſeulement tous les cris des gens de bien ſe trouuerent vains & inutiles, mais meſmes qu'ils furent imputez à crime, & que l'on n'oſoit s'attacher aux autheurs de ceſte maudite doctrine, que ſoubs des maſques & des noms deſguiſez, & quant à eux ils triomphoient de tout le monde ; ils aduançoient aux honneurs, ou en eſloignoient qui bon leur ſembloit ; ils perſecutoient ceux qu'ils eſtimoient n'eſtre point de leurs amis, ou leur faiſoient bailler des commiſſions à Rome, dont l'execution dure encor : bref ils gouuernoient tout, & eſt vray que iamais les Phariſiens n'eurent tant de pouuoir en Hieruſalem apres la mort d'Alexandre Roy de Iudee, que les Ieſuites en vſurperent en ceſte Cour apres la mort du feu Roy.

La Regence eſtoit entre les mains d'vne auſſi ſage, auſſi genereuſe, auſſi vertueuſe Princeſſe qu'il y en eut iamais. Mais elle croyoit conſeil. Elle auoit trouué des grands hommes dedans les affaires, les vns choiſis, les autres conſeruez & retenus par le feu Roy, il falloit qu'elle

ſuiuiſt leurs aduis; & quant à eux ils ſe trouuoient bien empeſchez, & tous changemens, tous remuëmens leur faiſoient peur, & non ſans cauſe; de ſorte que s'ils ont relaſché quelque choſe en faueur de ces importuns, cela ne peut eſtre imputé à defaut de fidelité, mais au malheur du temps: & faut aduoüer que ſi l'Eſtat euſt eſté entre les mains de miniſtres autant apprehenſifs & conſideratifs qu'eux, mais moins adroicts, ces allans s'en fuſſent bien fait plus à croire, & ſe fuſſent rendu maiſtres de tout. La grande moderation, & l'excellemment bon naturel de la Royne-Mere, & la dexterité de quelques-vns de ſes Miniſtres, ont apporté vn grand retardement aux violentes entrepriſes de ces gens-là. Et toutesfois il faut aduoüer qu'ils n'ont point laiſſé de beaucoup faire, & infiniement plus qu'il n'eſtoit expedient pour le bien de cét Eſtat. I'oſe dire (& ie m'aſſeure que toutes perſonnes bien ſenſees & non intereſſees, qui ſe voudront donner la peine de penetrer iuſques aux premieres cauſes de ce qui ſ'eſt paſſé depuis quelques annees en ce Royaume, en tomberont d'accord auec moy) que les plus grands maux, dont cét Eſtat a eſté affligé depuis le deceds du feu Roy, ſont procedez principalement du grand & exceſſif pouuoir que ceſte compagnie a vſurpee depuis ſon reſtabliſſement.

Et aujourd'huy, où en ſont ceux d'entre eux qui ſe ſont deuoüez à la faction ennemie du repos de la Chreſtienté? Que n'entreprennent-ils point? mais que ne machinent-ils point. Ce

maudit liure, qui a donné ſujet à ce diſcours, le teſmoigne aſſez, & le publie haut & clair.

Car de nous vouloir dire qu'ils n'y ont point de part, que l'autheur n'eſt point de leur ſocieté, ce ſont cauillations bonnes pour amuſer des gens de village, mais qui ne doiuent point trouuer de priſe parmy des gens d'Eſtat, dedans le Conſeil d'vn grand Roy, veu que des ſimples gens d'eſtude s'en ſçauēt ſi bien demeſler, ayans monſtré & par la conformité de la doctrine contenuë en ce liure, auec celle qui a eſté publiee par tant & tant d'autres liures des Ieſuites, & par la conformité du ſtile auec celuy dont vn de leurs plus enragez peres a cy-deuant traicté en ſemblables matieres, que ce liure ne peut eſtre procedé d'autre boutique.

Mais ſi cela n'eſt point, s'ils n'approuuent point ceſte malheureuſe doctrine. Pourquoy n'eſcriuent-ils à l'encontre, pourquoy ne publient-ils quelque choſe ſolennellement pour execrer ce deteſtable liure; pourquoy ſouffrēt-ils que d'autres entreprennent cét ouurage? C'eſt la ſeule reſponſe qu'ils ont à faire aux plaintes que l'on fait d'eux; C'eſt la ſeule Apologie qu'ils peuuent faire publier pour leur deffenſe; & s'ils le faiſoient de bonne grace, ſans dol, ſans equiuoques, ie ferois le premier qui me departirois de l'opinion, que leur ſilence en cét affaire, ioinct à leurs actions precedentes, m'a fait conceuoir d'eux.

Or cela eſtant, iugeons ſi l'on doit donner tant de pouuoir, tant de credit, tant d'authorité à ces Meſſieurs pour la direction des ames;

ſi on leur doit donner les chaires de toutes les principales Parroiſſes; ſi l'on doit donner des charges & dignitez Eccleſiaſtiques, ou autres, à leurs ſuffrages & recommandations: bref ſi on les doit approcher ſi pres des perſonnes Sacroſainctes. Ceſte ſeule propoſition contient ſa reſponſe, & quant & quant nous charge d'vn blaſme eternel, ſi nous continuons à nous laiſſer enuelopper dedans ce labyrinthe d'erreur.

I'ay dit que pour paracheuer noſtre preſeruatif, & le rendre parfaict, il eſt neceſſaire de pouruoir que les loix concernans la ſeuretè de l'Eſtat, ſoient bien & fidellement executees: ie crois que perſonne ne doutera de ce principe, & ie ne ſçay toutesfois s'il y en a aucun auquel on peche dauantage.

Les Loix en ſoy ne ſont que des mots & des paroles inanimees, qui n'ont leur vie que dedans l'execution, qui doit proceder de ceux à qui elle eſt commiſe. Le ſouuerain fait les loix, & quant à l'execution il l'a laiſſé à ſes Officiers & Magiſtrats. Il dépend donc d'eux de les executer, ſi tant eſt que leur pouuoir ne ſoit point arreſté par vn autre plus puiſſant.

Or voyons ſi en cela on a touſiours ſuiuy la regle. Ce que nous auons touché cy-deuant dit tout le contraire.

Et premierement, y eut-il iamais loix, ie ne diray point plus mal obſeruees, mais plus violemment enfraintes, que celles qui concernent le repos de l'Eſtat, l'obeyſſance deuë au Roy, voire la ſeureté de ſa propre perſonne?

Lors que les Ieſuites voulurent s'eſtablir,

l'Vniuersité de Paris s'y opposa. Ceste opposition fut plaidee au Parlement, où des grands Officiers & fidels à leur Prince, monstrerent que cét establissement estoit contre les loix de l'Estat, & que s'il estoit iamais permis, il seroit suiuy de tres-grands inconueniens. Tout cela ne seruit que de propheties, lesquelles ayans esté accomplies à nostre grand mal-heur, & le Parlement ayant donné vn Arrest digne de sa Iustice & de sa fidelle deuotion au seruice du Roy; cét Arrest a-il point esté ruiné, cassé, & aneanty, non par les voyes de droict, mais par les menees & artifices de la cabale ennemie de cét Estat?

Or cela ayant esté suiuy de l'horrible malheur que les gens de bien presageoient dés lors, si estoit-il temps de recognoistre ses premieres fautes, & d'estre plus aduisé à l'aduenir. S'estant donc meu vne nouuelle contention entre l'Vniuersité & les Iesuites, fut donné vn autre Arrest solemnel, les parties ayans esté plainement ouyes, qui estoit suffisant pour clorre la bouche à iamais à des gens qui eussent eu le moindre reste de pudeur, & cependant on sçait ce qui s'est passé, & comment.

Mais passons plus auant. Car si on doit iamais exercer la seuerité des loix, mesmes si on la doit estendre & augmenter, c'est lors qu'il s'agit de la punition d'vn crime de leze Majesté au premier chef. Et neantmoins, ô Dieu, ie suis contraint de m'arrester sur ce poinct! La posterité ne me croiroit pas, & ie n'ay point de paroles pour signifier ce que ie veux dire. Et que pou-

uons nous attendre d'oreſnauant de ceux à qui la diſtribution de la iuſtice eſt commiſe? Car n'eſt-ce point leur dire (ie ne ſçay ſi en bon François, mais certes en termes fort intelligibles) que quand il ſera queſtion de faire le procez à vn coupeur de bourſe, ils pourront exercer la ſeuerité des loix; mais lors qu'il ſera queſtion de punir vn aſſaſſinat, vn parricide, ſi les Ieſuites s'intereſſent en cela, il ſe faudra bien donner garde d'y toucher?

Mais diſons dauantage, au train que les Ieſuites prennent, peut-on attendre autre choſe à l'aduenir, ſinon vn entier aneantiſſement des loix & de l'Eſtat, voire vn eſtabliſſement de loix toutes contraires? Il y a infinies raiſons pour cela.

Et premierement ce grand & prodigieux pouuoir qu'on leur a laiſſé prendre, & qui croiſt tous les iours, eſt tel, que ſi quelqu'vn aſpire à quelque charge éminente, il faut neceſſairement qu'il ait recours à eux, il les faut reblandir, autrement ils ont mil moyens pour l'en eſloigner; & ſi apres en eſtre pourueu, il penſe reprendre le droict chemin, ils trouueront mil autres moyens pour l'en chaſſer, ou du moins luy en donneront ils tant d'apprehenſions, que pour s'aſſeurer il ſera contraint de faire le vœu d'obedience aueugle.

Et ces difficultez ſe rencontrent par tout: car il n'y a ſorte d'eſtabliſſement, il n'y a ſorte de charges & d'offices dont ils ne s'entremettent. Le Roy veut-il eſtablir vne Chambre de Iuſtice, pour la recherche des maluerſations

commiſes au faict de ſes finances? vous voyez ces gens ſe remuer? vous les voyez trotter, vous les voyez aſſieger le cabinet. Vn tel n'y doit point eſtre employé, il n'eſt point bon Catholique, & pourquoy? d'autant qu'il n'a point eſté de la Ligue, qu'il demeura fidel au Roy Henry III. & à ſon ſucceſſeur Henry le Grand; qu'il croit que le Roy ne peut eſtre depoſſedé par le Pape; qu'il abhorre la doctrine des aſſaſſins & des parricides: Bref qu'il demeure attaché à la doctrine de Moyſe, & rejette celle des Phariſiens. Vn tel doit eſtre employé, il eſt bon Catholique. Et dites-moy, mes Peres, qu'eſt-ce qu'eſtre bon Catholique en voſtre Calepin, ou au iargon de voſtre Aduocat? Dieu nous vueille bien garder de tels bons Catholiques.

Et neantmoins c'eſt de telles gens qu'ils taſchent de remplir toutes les charges à l'aduenir. Ils ſe ſont ſaiſis preſque de toute la ieuneſſe en toutes les villes du Royaume, qu'ils nourriſſent plus ſoigneuſement en leur pernicieuſe doctrine, qu'en la cognoiſſance des lettres. Or quand des gens ainſi nourris ſeront employez aux charges & aux offices, ie vous laiſſe à iuger que deuiendront les loix de l'eſtat.

Ouy, mais tout ce que nous diſons ſont paroles de pleureurs, qui ne ſeruent qu'à faire voir le mal, mais où ſont les remedes?

Certes la cognoiſſance de ceſte ſorte de maladie emporte quant & quant la cognoiſſance des remedes. Il ne faut autre choſe que faire tout le contraire de ce que nous auons fait iuſques à preſent.

Pour

Pour donc aller par ordre, restablir l'Vniuersité, & y appeller des gens sçauans de toutes parts? conseruez, voire amplifiez ses priuileges, conferez les charges & dignitez Ecclesiastiques, non à ceux qui vous sont recommandez par les Iesuites, mais à ceux qui sont recognus pour gens de bien; approchez pres de la personne du Roy, des bons Prelats, des bons Docteurs, instruits & esleuez en la doctrine qui assubjettit les subjects aux puissances superieures establies de Dieu; donnez les grandes charges & magistratures, non à ceux que les Iesuites, ou leurs partisans en iugent dignes, mais à ceux qui auec leur suffisance ont constamment tesmoigné leur zele, leur courage, leur affection au seruice du Roy, & au bien de son Estat: En vn mot, *Rendez le corps des gens de bien, & attachez au Roy & à sa Couronne, plus puissant, plus fort, plus authorisé que la cabale des meschans, ou des ignorans,* qui est le plus grand secret dont vous vous puissiez ayder pour la restauration de cét Estat.

Ouy, mais il faut du temps pour cela, cependant ceste cabale pourra faire quelque mauuais effect, mettre le Royaume en trouble, excitant les esprits mal contens, dont il n'y a iamais que trop en vn grand Estat; remuant les ames bigottes & superstitieuses, & les ralliant & liguant ensemble: bref, faisant ce que telles gens ont accoustumé de faire, & qu'ils ont fait autresfois, comme ils nous en menassent tout ouuertement par ce liure. Est-ce donc point le meilleur & le plus seur de leur donner cõtentement,

& les auoir pour affectionnez? Et cela se peut-il point faire, en procurant en toutes façons l'aduancement de la Religion Catholique, à quoy mesmes nous sommes obligez par le deuoir de la conscience? Certes c'est icy le grand poinct, c'est la pierre où tant de gens ont choppé iusques à present.

Nous voila donc reduits à ce compte, à prendre party auec ces gens-là, ou contre eux; il n'y a point de milieu. Et quand ie dis prendre party auec eux, c'est à dire, nous assubjettir à eux, prendre la loy d'eux, faire ce qu'ils nous prescriront. Or ils ne nous prescriuent que deux choses pour ceste heure; d'abandonner nos alliez, & les laisser opprimer par la puissance d'Espagne, & d'exterminer les Huguenots de nostre Estat. Voila les conditions de nostre accommodement: car quant à la premiere, c'est le tiltre du liure, & quant à l'autre, elle y est assez exprimee en diuers endroits, c'est à nous à iuger si nous deuons tascher d'acquerir la bonne volonté de ces Messieurs à ces conditions.

Mais certes en cét endroit la patience m'eschappe. Et quoy? faut-il donc que nous receuions la loy de Messieurs les Docteurs? faut-il que nous la receuions d'Espagne? faut-il que nous la receuions de Rome mesme pour ce qui concerne les affaires de nostre Estat? Et cela estant, respirõs nous encor vn air libre & François? viuons nous encor soubs les loix de France? L'authorité de nostre Roy est-elle entiere, souueraine, absoluë? Vous quitterez vos alliez, vous laisserez enuahir vos voisins, enclorre vo-

ſtre Eſtat de toutes parts, vous ietterez le flambeau de la guerre ciuile dedans tous les coins de voſtre Royaume, pour l'embraſer & reduire en cendre : vous mettrez le fer entre les mains de vos ſubjects pour s'eſgorger, s'exterminer les vns les autres : bref, vous raſſemblerez & amaſſerez dedans voſtre Eſtat toutes les miſeres, les calamitez, les horreurs, les execrations dont vn Royaume peut eſtre affligé, & apres cela on vous laiſſera en paix. Effrontez, à qui vous addreſſez-vous, pour donner de telles conditions de paix ? au Roy de France, au Roy tres-Chreſtien, pere de ſon peuple, protecteur de ſes ſubjects, & qui vous perdra, quand il l'entreprendra à bon eſcient.

Or voyons ce qui nous peut arriuer de ce bel accommodement. I'en ay deſia touché quelque choſe, mais il faut paſſer plus auant.

Vous ne deuez point, diſent ils, vous allier auec les Heretiques. Qu'eſt-ce à dire, s'allier auec les Heretiques ? adherer à leurs hereſies ou à leurs opinions au faict de la Religion ? Si cela eſt, nous ſommes d'accord auec vous : mais ſi s'allier auec les Heretiques, eſt entrer en confederation auec eux pour noſtre defenſe commune contre les entrepriſes d'vn conquerant imaginaire, que ſes faux prophetes appellent dés il y a ſi long tẽps à la Monarchie vniuerſelle de la Chreſtienté. Où auez-vous appris, Meſſieurs nos Maiſtres, en quelle Bible, en quelle Euangile auez-vous leu que cela ſoit deffendu ? où en eſt la prohibition ? Car quant à voſtre exemple du Roy Ioſaphat, qui s'eſtoit allié auec vn Prin-

ce ennemy de Dieu, ſans neceſſité, pour entreprendre vne guerre en laquelle il n'eſtoit point intereſſé; contre vn Prince Payen, il vous y a eſté reſpondu par des plus grands Clercs que moy, & qui vous ont ſeruy d'autres exemples, & en grand nombre, deſquels d'autres s'eſtoient deſia aydez pour reſponſe aux calomnies contre le grand Roy François, par leſquels ils vous ont appris qu'il eſt loiſible, & que c'eſt choſe qui a touſiours eſté pratiquée par le peuple de Dieu, de ſe liguer & s'vnir auec des Princes & Eſtats, quoy que Payens & idolâtres, pour ſe garentir de l'oppreſſion d'vn plus puiſſant ennemy.

Mais mettant à part ces diſputes, voyons vn peu à quel ieu ces Meſſieurs ioüent, & ce qui reüſſiroit de ceſte belle doctrine, ſi elle eſtoit authoriſee.

Et premierement, ie dis qu'il n'y auroit point vn plus beau moyen pour ouurir la porte aux Turcs & aux infideles dedans la Chreſtienté. Car qu'ils viennent aſſaillir la Hongrie, qu'ils ſe iettent dedans l'Auſtriche, qu'ils paſſent plus auant dedans l'Allemagne, il faudra que l'Empereur, les Princes Catholiques ſe dõnent bien garde de receuoir auec eux les Princes Proteſtans pour leur defenſe commune. Si (pour exemple) le Roy de Suede eſt attaqué, ſi le Duc de Saxe, il ſe faudra bien donner garde de les ſecourir, & les faudra bien laiſſer enuahir pour les Turcs. Pourquoy? d'autant qu'il ne faut point auoir d'alliance, ny ioindre ſes armes auec les heretiques. Ouy, mais c'eſt contre vn infidele.

Et qui eſtoit Benhadad Roy de Syrie, qui auoit vſurpé Ramoth de Galaad ſur Iſraël, pour le recouurement de laquelle Ioſaphat ſe ioignit auec Achad ?

Ie dis dauantage, Que ceſte doctrine va à diuiſer & ſeparer entierement la Chreſtienté, en ſorte qu'il n'y ait plus que guerres, que troubles, que combuſtions, que miſeres, que deſolations. Car s'il n'eſt point permis de ſe liguer, ny de s'allier auec des Princes heretiques, ie dis qu'il n'eſt point auſſi permis d'auoir d'amitié auec eux. L'amitié eſt vn degré à la confederation. Pourquoy ne vous pouuez-vous point allier ny liguer auec des Princes heretiques ? d'autant que l'on ne peut auoir aucune communication auec eux. Ne receuez donc plus d'Ambaſſadeurs de leur part ; n'en enuoyez plus vers eux ; ne ſouffrez point que vos peuples ayent aucun commerce, aucune correſpondance auec eux ; Bref viuez comme ennemis, & vous deſchirez les vns les autres. Car voila où ces Meſſieurs les Docteurs nous voudroient reduire petit à petit.

En l'an 1585. la feuë Royne d'Angleterre enuoya l'Ordre de la Iartiere au Roy Henry III. par le Comte d'Erbey. Il fut magnifiquement receu, carreſſé, feſtoyé. Que ne dirent point les Predicateurs ſeditieux là deſſus ? ils declamerent publiquement contre ce bon Prince, comme contre vn deſerteur de la foy, & toutesfois il n'eſtoit point queſtion de Ligue offenſiue, mais d'vne ſimple demonſtration d'amitié.

Difons plus, fi la maxime de cefte cabale eftoit fuiuie d'execution, ie fouftiens qu'elle rendroit les Proteftans beaucoup plus puiffans qu'ils ne font en l'Europe, & ie ne fçay fi auec le temps elle feroit point courre fortune à la religion Catholique.

Car eft-il pas vray que fi les Princes & Eftats Proteftans ne pouuoient auoir aucune confederation auec les Catholiques, pour leur conferuation commune, ils feroient obligez de la rechercher entre eux, & l'entretenir inuiolablement, & beaucoup plus foigneufement qu'ils n'ont fait iufques à prefent; & en ce faifant, qui en attaqueroit vn, attaqueroit il point l'autre? Et cela eftant, que deuiendroient les diftinctions dont Charles V. fe feruit fi vtilement contre les Proteftans d'Allemagne, & dont d'autres fe font feruy depuis, non moins vtilement pour leurs fins, ie ne fçay fi pour la fin?

Ouy, mais il n'eft point queftion feulement de fe liguer auec des heretiques, mais contre des Princes Catholiques. Et que s'enfuit-il de là.

Les guerres qui fe font par des Princes Catholiques, concernent elles neceffairement la foy Catholique? l'Efpagnol a deffein fur l'Angleterre, il veut enuahir ce Royaume. Ditesmoy fi c'eft vne entreprife de Religion, ou d'ambition; & fi fur ces confiderations le feu Roy deuoit entendre aux propofitions qui luy eftoient faites de la part du S. Pere en l'annee

1597. Tout ce qu'vn Catholique fait, qu'il entreprend, procede-il de sa qualité de Catholique, & se rapporte-il de là.

Mais sans nous alambiquer l'esprit dauantage sur tous les inconueniens que ceste doctrine anomale tire apres soy, voyons ce qui nous concerne presentement.

Nous voulons entrer en confederation auec le Roy d'Angleterre, le Roy de Dannemarc, les Estats de Hollande, & autres; Pourquoy cela? Est-ce afin d'enuahir les Estats du Roy d'Espagne? de le despoüiller de son patrimoine? rien de tout cela. Car ce n'est point mesmes pour recouurer le nostre, qu'il nous destient injustement; mais seulement pour empescher ses inuasions & vsurpations sur nos voisins, & quant & quant qu'il ne nous cerne & enueloppe de toutes parts, comme il a desia commencé. Or pour ce faire, auec qui nous pouuons-nous vnir, sinon auec ceux qui sont conjoincts en mesmes interests?

Que si nous les abandonnons, si nous leur refusons nostre assistance, est-il point vray que non seulement nous perdons toutes ces alliances, mais mesmes que nous les rendons nos ennemis irreconciliables, & nous exposons au mespris de toutes les nations?

L'Espagnol fait ses progrés de toutes parts; il enuahit tous les pays voisins, il s'accroist tous les iours en puissance pour nous venir vn iour engloutir. Et sur ce que l'on dit à Rome que nous le deuons laisser faire; qu'il trauaille à l'aduancement de la Foy Catholique; que nous ne

pouuons en bonne conſcience l'empeſcher de ruiner des heretiques; nous-nous laiſſons beſſler par telles oiſonneries, tout preſts de ſubir ſon joug lors que l'on nous preſchera qu'il eſt expedient pour le bien de l'Egliſe, à fin d'oppoſer vne puiſſance eſgale à celle des Turcs, *& ad majorem Dei gloriam.* Et puis nous ſommes hommes d'Eſtat, mais ie diray ſeulement, nous ſommes hommes.

Or ce n'eſt point tout: Car ſi ces forces proteſtantes, & autres des Catholiques deniaiſez, viennent à s'vnir à bon eſcient, & en ce faiſant ſi elles ſe trouuent ſuffiſantes pour empeſcher ou retarder les conqueſtes d'Eſpagne, que fera-on? Qui doubte qu'on ne taſche de les diuiſer? Que l'Eſpagnol ne taſche de donner contentement aux vns, amuſer les autres, voire ſe confederer auec eux, s'ils le veulent; auquel cas Meſſieurs nos Maiſtres ne manqueront point d'approuuer telles confederations; Ils allegueront les exemples d'Abraham, de Loth, de Dauid, de Salomon, des Machabees, & meſmes celuy du Pape Alexandre VI. qui enuoya ſon Agent à Conſtantinople pour traicter auec Bajazet, lors que nous portaſmes nos armes en Italie pour le recouurement du Royaume de Naples; & encor celuy du Pape Boniface VIII. lequel en faueur de l'Anglois, lors noſtre ennemy, enjoignit au Roy Philippes le Bel, ſur peine d'excommunication, d'aller aſſiſter le Tartare contre les Mammelus. Or cela aduenant, où en ſerons-nous? S'il fait treſue auec les Eſtats des Pays bas (à quoy il trauaille il y a ſi long temps), s'il

s'il s'accommode auec l'Anglois, & qu'apres cela il luy prenne fantasie d'assaillir nos frontieres par mer & par terre auec ses forces, & celles de nos alliez, ou d'aucuns d'eux, aurons nous recours à Rome, ou aux Iesuites, afin qu'ils fassent des liures pour le destourner de ce mauuais dessein? Voila donc quant à la premiere condition que l'on nous prescrit pour estre reputez bons Catholiques, & ne point encourir l'indignation des Iesuistes. Disons vn mot de l'autre.

Ce n'est donc point assez de rompre auec nos alliez, ny de les abandonner à l'Espagnol, mais il faut faire quelque chose de plus; exterminer les heretiques dedans le Royaume, & pour cét effect leur faire la guerre à feu & à sang. Car c'est ce que l'autheur de ce beau liure requiert du Roy, c'est ce à quoy il veut obliger sa Majesté sur peine de damnation eternelle: & à ceste fin il employe toutes les raisons, ou plutost les cauillations que l'impieté hypocrite a accoustumé d'aller chercher dedans la fausse Theologie.

Mais voyons quel est le dessein de ces gens, & ce qu'ils esperent de ceste guerre. Et certes ils en esperent beaucoup de choses.

Et premierement, ils voyent que c'est le seul & vnique moyen, non seulement d'aduancer les affaires d'Espagne au dehors, mais encor de les establir & affermir au dedans; & si nous prenōs garde à ce qui s'est passé depuis quelques annees, nous trouuerons qu'ils ont raison.

La guerre s'eschauffant dedans l'Allemagne, dont les Iesuites estoient les allumettes, & les

affaires de la maiſon d'Auſtriche n'y eſtãs point en trop bon eſtat, les partiſans d'Eſpagne s'eſueillerent auſſi toſt de toutes parts, & eurent recours à tous les moyens que leurs inuentions leur peurent ſuggerer. Ils ſçauoient que leur bonne ou mauuaiſe fortune eſtoit en noſtre main ; que le party, du coſté duquel pancheroit la France, l'emporteroit ; voire que ſi nous ſçauions prendre l'occaſion, ceſte guerre ouuroit les portes d'Allemagne à la grandeur de France. Que font ils donc ? Ils cabalent à bon eſcient dedans noſtre Eſtat, ils remuent tous ceux de leur faction, ils ſe fourrent dedans nos conſeils, & dedans le cabinet meſme. Et comment cela ?

Chacun ſçait quelles eſtoient les procedures de ceux qui s'eſtoient ſaiſis de la principale authorité dedans les affaires. Ils auoient eſloigné de la Cour le Pere Coton, eſtimans ne pouuoir prendre de confiance en luy, pour eſtre deſia engagé ailleurs ; mais pour ne point offenſer les Ieſuites, ny ceux de leur faction, & au contraire pour ſe les acquerir, ils creurent qu'il falloit remplir ceſte place de la meſme robbe. Ils en choiſirent donc vn autre.

Le Pere Coton, à la verité, a la teinture de la ſocieté, mais naturellement il eſt d'vn eſprit doux & poly, cét autre eſt beaucoup plus hardy, plus entrant, & outre ce (s'il eſt permis de dire vn mot de verité ſans injure) il eſt vn peu eſtourdy.

Ayant donc eſté introduit dedans la Cour, il eſtima que rien ne luy ſeroit impoſſible, & ne ſe

contenta point de la charge pour laquelle il auoit esté appellé, mais il voulut auoir part dedans les affaires, dedans les conseils, & mesme finalement s'en rendre maistre.

Ces gens nouueaux, qui auoient esperé se seruir de cét homme pour se maintenir en bonne opinion aupres du Roy, le laissoient faire, & luy deferoient beaucoup. Il acquiert donc vn tres-grand pouuoir, & se donne des licences nompareilles, s'entremettant de toutes choses. Et en fin que ne fait-il point?

Nous auons parlé cy-deuant de la cause d'entre l'Vniuersité & les Iesuites, qui auoit esté appointee au Conseil en l'an 1611, *Et defenses aux Iesuites de s'entremettre par eux ou personnes interposees, directement ou indirectement, de l'instruction de la ieunesse en ceste ville de Paris.* Cét Arrest auoit esté executé, & personne n'auoit osé penser seulement de l'entamer en aucune sorte, nonobstant toutes les poursuites importunes que les Iesuites auoient faites en diuerses façons, tant durant que depuis la Regence.

Mais voyans ces gens dedans leurs liens, & qui s'estoient comme iettez entre leurs bras, ils ne perdirent point temps, ils poursuiuirent ardemment la cassation de cét Arrest, & ne peurent estre arrestez, ne par le respect de l'authorité du Parlement, ne par la reuerence des loix qu'il falloit fouler aux pieds pour paruenir à leurs fins, ne par la constance mesmes de feu Monsieur le Garde des Seaux du Vair, si que finalement ils firent casser sans aucune cognoissance de cause, & sans que les parties eussent

esté ouyes, non pas seulement appellees, vn Arrest de telle importance, & donné si solemnellement par le premier Parlement de France.

Ce grand obstacle, qui auoit vn peu rallenty l'ardeur de leurs desseins, estant osté; ceste digue, qui auoit retenu quelque temps l'impetuosité de leurs entreprises, estant rompuë, vous les voyez aussi tost se ietter par tout, inonder non seulement l'Vniuersité de Paris, mais toutes les principales villes de France: vous voyez le Pere Arnould dedans le Louure, suiuy, recherché, bonneté, sa porte assiegee par personnes de toutes sortes, attendans l'heure de son audience: Bref, vous voyez les Iesuites en leur splendeur & leur triomphe.

C'est donc lors qu'ils commencerent à se declarer plus que iamais, & à entreprendre toutes choses. Car outre l'authorité que ce restablissement si extraordinaire leur auoit acquis, ils auoient encor vn homme en Cour, qui estoit vn instrument fort propre pour cela.

Or d'autant qu'estant question des affaires concernans les desseins d'Espagne, il trouuoit quelquesfois de l'empeschement, ou du moins que l'on n'estoit point si souple de ce costé là qu'il eust bien desiré; il se resoult donc d'oster tous ces empeschemens, & trouua moyen par diuerses sortes d'inuentions d'introduire tantost l'vn, tantost l'autre; & finalement de ietter hors des affaires vn de ceux qui auoit esté le plus employé pour leur restablissement en l'Vniuersité.

Or voila donc le Pere Arnould, voila les Ie-

ſuites tous puiſſans. Ceux qui les auoient ſi fort aduancez, eſtoient bien auant dedans la haine publique pour les raiſons que chacun ſçait; Les partiſans meſmes des Ieſuites n'eſtoient point de leurs amis. Que faut il donc faire pour ſe tirer de là?

Le Pere Arnould, & tous ceux de la Cabale, leur en ouurent vn beau moyen. Il faut chaſſer l'hereſie de la France; Il faut exterminer les huguenots. O Dieu, que de benedictions, que d'acclamations de tous les peuples Chreſtiens, de tous les Catholiques, tant dedans que dehors le Royaume? cela non ſeulement effacera la ſouuenance de tous les maux que l'on vous impute, mais vous comblera de gloire, d'honneur & de bien-veillance à iamais. Or voila vne belle occaſion pour cela.

Les Huguenots de Bearn ont fait les fols; les autres de France ont pris part en leur folie; ſçauroit-on deſirer vn beau pretexte pour leur donner ſur les doigts? Mais il ne faut rien faire à demy. Il faut faire comprendre au Roy que iamais ſon authorité ne ſera entiere, ny ſon Royaume paiſible, tant que ces broüillons & perturbateurs du repos public y ſeront tolerez. Il faut donc leuer le maſque, & reuoquer les Edicts de Pacification.

C'eſtoit vne grande entrepriſe, & à laquelle il n'eſtoit point aiſé de faire reſoudre ces gens par la ſimple conſideration de la gloire & de la reputation, il falloit d'autres ingrediens plus puiſſans.

Il eſt notoire que les Rochelois, & pluſieurs

autres Huguenots, font vn grand traffic en Espagne. On fait porter parole par l'Ambassadeur d'Espagne, qu'aussi tost que ceste guerre sera ouuerte, on fera saisir tous les vaisseaux, toutes les marchandises, tous les effects des huguenots François traficquans en Espagne, dont on fera tenir les deniers à ces gens de bien, non pour en profiter en particulier (cela s'entend) mais pour poursuiure vne si saincte guerre. Cela fit conclurre l'affaire.

On trouue donc moyen de faire resoudre en l'intention de ceux qui tenoient le gouuernail de l'Estat la guerre contre les Huguenots, & guerre non de rebellion, mais de religion. Car l'Espagnol vouloit voir le feu allumé en tous les endroits de la France vniuersellement, & tellement allumé qu'on ne le peust iamais esteindre. Et toutesfois sur des considerations qui furent representees à ces bons seruiteurs du Roy, concernans leur interest particulier, ils changerent d'aduis, & trouuerent bon de ne prendre autre pretexte pour l'heure que celuy de la rebellion.

Ie dis prendre le pretexte de la rebellion. Car encore que ceste malotruë assemblee de la Rochelle eust fait tout ce qu'vne cohue de foux & d'insencez pouuoit faire, si est-ce que si les autres eussent eu la moindre volonté de les faire venir à la raison, il n'y auoit rien de si aisé. Mais ce n'estoit point leur intention, il falloit allumer ceste guerre pour les raisons qui ont esté touchees: & pour cét effect il falloit broüiller ceste assemblee, & la remplir de nouueaux soup-

çons. Et ie ne doute point que les Eſpagnols n'ouuriſſent encor leur bourſe,pour donner dedans la veuë de ceux qui ſe pouuoient laiſſer mener par là. Quoy qu'il en ſoit,l'aſſemblee de la Rochelle fit ce que les Eſpagnols & leurs Partiſans deſiroient,au grand contentement du Pere Arnould,qui auoit dit quelque temps auparauant à la table d'vn grand Prelat, & où il y auoit grande compagnie, qu'il craignoit bien que les Huguenots fuſſent trop ſages, & qu'ils obeyſſent au commandement qui leur eſtoit fait de ſe ſeparer.

Voila donc l'Aſſemblee de la Rochelle qui s'opiniaſtre. Voila la guerre reſoluë, Voyons à ceſte heure ce qui a ſuiuy ceſte reſolution, & ſi c'eſt point vne des choſes qui a autant facilité les deſſeins d'Eſpagne, & aduancé ſes progrez. Car eſt-il point vray que ſi l'Eſpagnol nous euſt veu en l'eſtat auquel nous pouuions & deuions eſtre: S'il euſt veu les forces de ce Royaume en leur entier, non diſtraites, non diſſipees, non prodiguees ailleurs: & quant & quant s'il euſt recogneu que nous n'approuuions point ſes entrepriſes ſur nos voiſins & alliez, eſt-il point vray, diſ-je, qu'il n'euſt iamais oſé attenter la moindre partie de ce qu'il a executé, & s'il l'euſt oſé que nous auions dequoy l'en empeſcher & le relancer bien loing au delà de ſes pretentions? Mais tant s'en faut que nous fuſſions en ces termes, qu'au contraire nos auortons nous faiſoient conſommer nos forces, nos moyens,nos finances, à nous ruiner nous meſmes, & employoient le credit de ceſte Couron-

ne, & noſtre entremiſe au dehors, pour faire reüſſir les deſſeins des Eſpagnols & de leurs partiſans. Et on void où nous en ſommes.

Ce dont que les autheurs de ce meſchant liure font aujourd'huy, n'eſt qu'en continuant le conſeil qu'ils nous donnent de faire la guerre aux Huguenots, eſt fondé ſur le meſme deſſein.

Ils ſçauent bien que l'extermination des Huguenots eſt tres-incertaine (& ce n'eſt pas auſſi ce qu'ils demandent) mais qu'il eſt tres-certain que nous ne pouuons trauailler à cela ſans perdre la meilleure partie de nos meilleurs hommes, conſommer nos finances & nos munitions de guerre, diuiſer plus que iamais les courages & les affections des peuples, & empeſcher qu'ils ſe puiſſent plus reünir; perdre toutes nos alliances, & ouurir le chemin à l'Eſpagnol pour ſe ſaiſir de toutes nos aduenuës, & prendre tous nos dehors, pour apres nous trouuer tellement affoiblis, tellement attenuez, tellement mattez, & tellement deſgarnis de toutes choſes, lors qu'il entreprendra de nous aſſaillir au dedans, qu'il ne nous reſte plus ny force ny courage, ny moyens pour nous defendre; qui eſt ce à quoy ils aſpirent, & non à l'extermination des Huguenots, ainſi qu'ils firent bien cognoiſtre à ceux par qui ils auoient fait entreprendre la guerre de l'an 1621. ſoubs promeſſe de la confiſcation dont nous auons parlé cy-deſſus.

Car en execution de ceſte promeſſe, ils firent ſaiſir tout ce qui appartenoit aux Huguenots
de

de France trafiquans en leur pays, & en firent faire inuentaire montant à quelque quatre millions d'or; mais ils ne passerent point plus auāt, ains voyans la guerre engagee, & que les Huguenots se deffendoient foiblemēt, ils leur donnerent main-leuee de tout, & mesmes donnerent à entendre à quelques-vns de la Rochelle, qu'ils ne les abandonneroient point s'ils auoiēt besoin de leur assistance.

Mais sondons encor vn peu plus auant la profondeur de la malice de ces gens là. Car si on fait la guerre aux Huguenots, il ne sera plus question de parler d'Espagnols, ny contre les Espagnols. Ceux qui en voudront parler seront mauuais Catholiques, ils seront Huguenots, & en ce faisant la faction Espagnole prendra l'aduantage au milieu de nous; & quant aux Politiques, & aux bons François, ce sera à eux à se taire, & à s'aller cacher. N'auons-nous point veu cela en nos dernieres guerres? Furent-elles pas suiuies d'vn decry general des affaires des Protestans, & du surhaussement de la grandeur d'Espagne? N'ouysmes-nous point publier dedans Paris mesmes les deroutes des Protestans d'Allemagne, & les conquestes des Espagnols & de la maison d'Austriche, qui ioüoient leurs ieux pendant que nous-nous deschirions les vns les autres? Et apres cela nous nous laisserons encor conduire par les conseils de ces gens de bien? cela ne nous seroit iamais pardonné.

Certes quand il n'y auroit autre consideration que de la qualité de ceux qui trauaillent si

ardemment à eſchauffer ceſte guerre, cela ſe-roit ſuffiſant pour nous faire prendre vne reſo-lution ſage, prudente & ſalutaire. Si ces con-ſeils venoient de nos amis, de nos confederez, de perſonnes affectionnees au bien de l'Eſtat, & au ſeruice du Roy, il ne reſteroit plus qu'à voir s'ils ne ſe trompent point : Mais ſi ceux qui nous donnent ces conſeils ſont nos ennemis, ſi ce ſont perſonnes qui ayent trempé dedans la rebellion de la Ligue, qui ayent eſté nourris de-dans la doctrine qui l'auoit formee, & qui en couue encor vne autre; ſi ce ſont les autheurs meſmes de ceſte doctrine, & de celle qui eſt contenuë en ce pernicieux liure; Et ſi auec ces gens là ce ſont encor perſonnes qui deſirent du changement au gouuernement, qui ayent des deſſeins pour cela, il n'y a plus rien à deliberer.

Or il faut demeurer d'accord, que les vrais autheurs de ce conſeil, ſont ceux la meſmes qui ont autresfois fait la Ligue. Il ne faut point d'autre preuue de cela, que ce maudit liure, qui eſt le ſujet de noſtre diſcours. Il conſeille non ſeulement ceſte guerre, mais il ſouſtient que le Roy eſt obligé de la faire ſur peine de damna-tion eternelle. Demandez l'aduis des Ieſuites là deſſus, vous n'en trouuerez vn ſeul (& à pei-ne excepte-ie le Pere Souffrant) qui die le con-traire, voire qui auſſi toſt ne s'eſcrie que c'eſt vn œuure meritoire, & qui ne promette vne auſſi eminente place en Paradis à ceux qui feront reüſſir ce conſeil, qu'aucuns d'eux en auoient autresfois promis à Clement, Chaſtel, aux aſſaſ-ſins du Prince d'Orange, & autres ſemblables

monſtres. Parlez en à tout le reſidu de la vieille Ligue, ou à ſes nouueaux reiettons, & à toute ceſte engeance de viperes, que ce bon liure appelle *peuples orthodoxes*, ils treſſailleront de ioye; Bref, c'eſt le conſeil d'Eſpagne, & de toute la faction Eſpagnole.

Que s'il y en a quelques-vns qui ſoient de cét aduis, & toutefois ne ſoient point de la meſme faction, ceux-là ſont en petit nombre, & encor ſont-ils ou trompez par les autres, & abuſez du maſque de religion, ou intereſſez en quelque autre faction qui deſire du changement au gouuernement, & qui à cauſe de ce procure du changement dedans l'Eſtat.

Mais interrogez tous les vieux Gaulois la deſſus, tous ceux qui ont ſuiuy le Roy Henry III. lors que la Ligue le chaſſa de Paris, tous ceux qui ont expoſé leur vie, & employé leurs moyens pour ſeruir Henry le Grand contre les Eſpagnols & les Ieſuites, nonobſtant les foudres & excommunications de Rome, tous ceux qui ont porté vn vray dueil de la perte de ce grand Prince; bref tous ceux qui tiennent la doctrine de la Sorbonne & de l'Egliſe Gallicane, touchant l'independance de la Couronne du Roy, vous verrez ce qu'ils vous diront, & s'ils ne croiront point qu'on nous veuille rejetter dedans les anciens malheurs, dont la valeur & la ſageſſe du feu Roy nous auoit tiré.

Or auons-nous examiné iuſques icy les conditions, moyennant leſquelles les autheurs de ce liure nous promettent de nous laiſſer en repos dedans noſtre Eſtat. Reſte à ceſte heure de

voir si en acceptant ces conditions, autant ridicules qu'imprudemment proposees, nous pourrions nous promettre quelque plus grãde tranquilité dedans nostre Estat à l'aduenir. Or c'est ce que ie desnie, & soustiens que tant s'en faut que pour cela nous fussions mieux auec nos ennemis, qu'au contraire nous les aurions plus puissamment sur les bras.

Et premierement, pour ce qui concerne les Espagnols, i'estime qu'il n'y a personne si simple, fust il religieux, qui se persuade que leurs desseins à l'encontre de nous aboutissent à extirper l'heresie, & exterminer les heretiques. Ce n'estoit point le sujet des guerres de Charles V. & Philippes II. contre François I. & Henry II. Tellement que se promettre que n'y ayant plus d'heresie en ce Royaume, le Roy d'Espagne n'aura plus d'ambition, ny de dessein de s'accroistre de nos ruines, & qu'il n'aura iamais rien à demesler auec nous, ce seroit estre niais par de là la niaiserie la plus stupide.

Quant aux Iesuites, & à tous ceux de leur cabale, il n'y auroit point moins de simplicité de croire que cela nous les deust concilier, ny acquerir leur affection. Voyons pourquoy.

C'est vne opinion constante & resoluë entre tous ceux qui ont quelque espece de sens, que les Iesuites ont leurs affections du costé d'Espagne. Ils se persuadent que la grandeur d'Espagne est le fondement de la grandeur de l'Eglise, & que pour accroistre la domination spirituelle, il la faut appuyer d'vne d'vne domination temporelle de pareille estenduë. Sur ces ima-

ginations,ils tournent toutes leurs penſees,tous leurs deſſeins,& tous leurs trauaux,à l'agrandiſſement de ces deux Monarchies ſpirituelle & temporelle, & conſequemment à la diminution, & peu à peu à l'aneantiſſement de toutes les autres dominations.

Or cela eſtant,y a-il lieu de ſe perſuader de pouuoir acquerir leur affection par qui que ce ſoit, au prejudice de ce deſſein qu'on a commencé d'ourdir il y a ſi long temps, & auquel ces gens trauaillent ſi actiuement, comme ſi leur ſocieté n'auoit eſté inſtituee que pour cela ?

Mais paſſons plus auant, & conſiderons quel eſt le temperament de noſtre Eſtat. Il n'eſt point diuiſé ſeulement en Catholiques & Huguenots; mais il y a de deux ſortes de Catholiques, dont les vns s'appellent *bons Catholiques*, & quant aux autres ils les appellent *Politiques*. Il faut ſçauoir d'où viennent ces diſtinctions, & ce qu'elles peuuent operer auec le temps.

Chacun ſçait que depuis quelques ſiecles, il eſt introduit vne doctrine qui a fort diuiſé l'Egliſe, & a ſouuent commis les Princes & les Eſtats temporels auec les puiſſances ſpirituelles. C'eſt ceſte doctrine,ſur laquelle eſt fondé ce bel aduis que les ennemis du Roy luy donnent par ce mauuais liure.

D'autant donc que les Papes ont la direction ſpirituelle de l'Egliſe, quelques eſprits alambiquez dedans les ſpeculations ſcholaſtiques, ſe ſont voulu imaginer que la puiſſance temporelle leur eſt pareillement ſubmiſe,comme eſtant

ſubordinee & aſſujettie à l'autre. Ceſte doctrine a eſté fauorablement receuë par ceux qui ne ſçauoient point bien en quoy conſiſte la grandeur du ſainct Siege, & quelle eſt la profeſſion Apoſtolique ; d'où eſt aduenu que quand il s'eſt rencontré des Papes qui ont eu quelque deſſein particulier, ou qui auoient quelque choſe à demeſler auec vn Prince, ils ont pris ſujet de là de le mal mener, & de brouïller merueilleuſement ſes Eſtats. Car s'eſtans attribuez ce pouuoir au temporel, en conſequence de la puiſſance ſpirituelle, ils ont employé la puiſſance ſpirituelle pour maintenir ce pouuoir temporel, procedans par cenſures Eccleſiaſtiques contre ceux qui refuſoient d'obeïr à leurs ordonnances, les effects deſquelles cenſures ils n'ont point reſerrez dedans ce qui eſt du ſpirituel, mais ils les ont eſtendu bien auant dedans le temporel, pretendans que les Princes excommuniez eſtoient deſcheuz de leur qualité, que leurs ſubjects non ſeulement eſtoient deſliez du ſerment de fidelité, mais qu'ils encouroient les meſmes cenſures, s'ils continuoient de leur rendre aucune obeyſſance, & en ſuitte de ce ils ont pretendu auoir droict de diſpoſer des Eſtats des Princes excommuniez, comme vaccans par forfaicture, pour les conferer à qui bon leur ſemblera.

Ceſte doctrine a cauſé de tres-grands maux, & a excité des confuſions tres horribles dedans la Chreſtienté, qu'elle a ſouuent diuiſé & partialiſé. Car c'eſt cela qui a fait *les Guelphes & les Gibelins*, & entre nous *les Ligueurs*, que l'au-

theur de ce mauuais liure appelle, *peuples orthodoxes*, & les *Politiques*, que les mesmes autheurs appellent, *Catholiques Royaux & demy-Chrestiens.*

Or tous les vrais Catholiques & bons François, qui ont seruy fidellement les feus Roys Henry III. & IV. contre les Guelphes & Ligueurs, auoient merueilleusement affoibly ceste doctrine, & peu s'en falloit qu'ils ne l'eussent entierement bannie, du moins qu'ils ne l'eussent renduë muette; mais les Iesuites l'ont restablie, l'ont enseignee, & l'enseignent tous les iours publiquement auec vn tel zele qu'ils estiment ceux qui ne l'approuuent point pires qu'heretiques & Huguenots.

Or cela estant, ie dis que quand il n'y auroit ny Huguenots, ny Lutheriens en tout le monde, si est-ce que les Catholiques ne laisseroient point d'estre diuisez pour le faict de la Religion, puis que tant est que les Iesuites & leurs sectateurs veulent faire passer ceste doctrine pour orthodoxe, & tiennent pour heretiques & mauuais Chrestiens ceux qui ne la veulent point receuoir.

Et de faict, y auoit-il des Huguenots, ou des Lutheriens, du temps de Henry IV. Empereur, de Frideric I. & II. de Louïs de Bauieres, & autres? du temps de Philippes Auguste, Philippes le Bel, & du bon Roy Louys XII? Et toutesfois y a-il point eu des troubles, & des guerres effroyables durant le regne d'aucuns de ces Princes, excitez soubs le pretexte de la religion? Les Papes qui estoient de ce temps-là, les ont-

ils point perſecutez à toute outrances par ex-communications & interdits, & en ſuite ont-ils point fait ſouſleuer leurs peuples & leurs ſubjects à l'encontre d'eux?

Nous ſçauons bien que le S. Pere, qui ſied aujourd'huy heureuſement, non ſeulement n'approuue point, mais condamne vne telle doctrine, comme eſtant du tout contraire à la doctrine de noſtre Seigneur, & à la profeſſion de l'Euangile. Il eſt Pere commun de la Chreſtienté, & embraſſe tous les Princes Chreſtiens d'vne affection paternelle; Il ſçait que ſa puiſſance eſt ſpirituelle, qui n'a aucun droict ſur la puiſſance temporelle des Princes ſeculiers; Mais outre que nous n'auons point lettres que tous ceux qui viendront apres luy ayent les meſmes ſentimens, auſſi ſçauons-nous qu'ils ne ſont point touſiours maiſtres abſolus de leurs bonnes intentions. Ils ſont ſouuent violentez, & font plus ou moins qu'ils ne veulent.

Il y a plus (& il faut icy que ie m'explique, ie parle en vray Catholique inſtruit à diſtinguer entre la puiſſance ſpirituelle & ſeculiere) ie dis donc que les Papes ont deux perſonnages à ſouſtenir, & qui ſont fort differens l'vn de l'autre, & leſquels toutesfois s'entr'aydent mutuellement. Entant que Papes, ils ſont ſucceſſeurs de ſainct Pierre, qui a enſeigné vne doctrine de paix, d'humilité, de charité, & de toutes perfections Chreſtiennes. Entant que Princes temporels, ils ont leurs deſſeins temporels, non ſeulement pour la manutention, mais encor pour l'augmentation & accroiſſement de leur domination

nation temporelle, & font seruir à cela tout ce qui depend d'eux, mesmes le glaiue spirituel. Ie me contenteray d'vn seul exemple. Il n'y a personne qui n'aduouë que le Pape Clement VIII. a esté vn grand & sainct Pape, il n'y a personne aussi qui ne sçache ce qui se passa de son temps pour le Duché de Ferrare. Le Pape pretendoit qu'il estoit deuolu, & retourné au sainct Siege par le deceds d'Alphonse II. qui en auoit laissé la possession à Dom Cesare d'Este son parent, & qu'il auoit institué son heritier. Le Pape l'en veut deposseder. Il leue vne armee pour cela, & pour faire reüssir plus facilement ses intentions, il excommunie Dom Cesare & toute sa maison, & prend l'affaire si à cœur, qu'il proteste en pleine assemblee des Cardinaux, que pour venir à bout de son entreprise il y mettra iusques au dernier Calice de l'Eglise, & mesmes ira mourir dedans les fossez de Ferrare auec le sainct Sacrement entre ses mains. Ie demande si en vne querelle d'Estat, telle qu'estoit celle d'entre le Pape & Dom Cesare, il falloit asseruir les armes spirituelles, & employer iusques au dernier Calice de l'Eglise, & au S. Sacrement? Or cela soit dit, pour monstrer que les plus saincts Papes, quand il est question de leurs interests temporels, ont leurs affections & leurs passions, qui ne sont point tousiours conformes à leur qualité de Papes.

Cela presupposé, si pour des considerations temporelles, quelque sainct Pere venoit à auoir vne affection particuliere pour l'Espagne, ou pour quelque autre qui ne fust point en bonn à

intelligence auec nous, & qu'à cause de ce il ne nous traictast point auec égalité, ou mesmes qu'il se ioignist auec nostre ennemy contre nous; ou que cessant cela, il entreprist pour des considerations spirituelles de vouloir toucher au temporel de nostre Estat, qui est ce dont ce mauuais autheur nous menace, & qui n'aduiendra iamais, Dieu aydant: mais si cela aduenoit, est il point vray qu'il se seruiroit des mesmes armes, & des mesmes procedures que ses predecesseurs? Et en ce cas, quelles autres defences aurions-nous que celles de nos majeurs? Que celles de Philippes le Bel, de Louys XII. & autres? Et lors de quel costé seroient les Iesuites? Pour qui tiendroient leurs nourrissons? Et deqnoy seruiroit de les auoir voulu reblandir, de s'estre submis laschement & abjectement à leurs volontez, sinon de les auoir rendu plus hardis, plns puissans, & plus authorisez pour resister au Roy, corrompre ses subjects, & les faire sousleuer contre luy? d'auoir fortifié l'audace de leurs sectateurs, & affoibly au contraire le courage des gens de bien, de ceux qui ont les sentimens vrayement Catholiques & François; & en vn mot, de tous ceux qui craignent Dieu, & honorent le Roy? Certes c'est la grande faute, en laquelle tant de gens sont tombez. Toutes ces submissions ne seruent qu'à augmenter l'insolence des meschans, & à diminuer l'authorité & la puissance du Prince. Remettons-nous deuant les yeux l'histoire du Roy Henry III. Elle nous doit seruir d'vn bien

ample commentaire ſur ce ſujet. Ie n'en diray plus qu'vn mot.

Les Eſtats des Pays-bas recherchoient ſa protection; & pour cét effect en l'an 1585. ils enuoyerent leurs Ambaſſadeurs, auec toutes ſortes d'offre de ſubmiſſion, d'obeyſſance, & de ſubjection. Le Roy ſe trouue empeſché, il ſe faſche d'vn coſté de refuſer de ſi belles offres; d'autre coſté il craint de les accepter. Il veut auoir l'aduis de quelques-vns de ſes ſeruiteurs, & particulierement de l'Eueſque d'Aqs, qu'il cognoiſſoit d'vn tres-grand ſens, & d'vne grande experience en tels affaires. Ce grand Prelat luy dit ſon aduis auec franchiſe, & luy donna vn conſeil, que le Roy iugea luy-meſme tres-ſalutaire. Et toutesfois il en fut auſſi toſt deſtourné par d'autres, qui s'eſtoient laiſſez inſtruire par les Agens d'Eſpagne, leſquels luy ayans repreſenté la conſideration de la religion; Que le Roy de Nauarre, & les Huguenots qui eſtoient dedans ſon Royaume, en prendroient aduantage; Qu'il auroit le Roy d'Eſpagne, & toute la Ligue ſur les bras; Ce Prince, quoy que tres ſage, ſe laiſſa perſuader, & ayant franchy le ſault, ſe trouua tellement engagé, qu'il luy fut impoſſible de ſe deſueloper de ces liens, & fut contrainct de rompre ſes Edicts de pacification, de chaſſer ſes ſubjects de la Religion pretenduë reformee hors de ſon Royaume, de ſe faire chef de la Ligue, & declarer la guerre au Roy de Nauarre, & autres Princes de ſon ſang. Et que gaigna-il pour cela? Recouura-il l'affection de ſes peuples deſbauchez & infatuez des

charmes d'Eſpagne? Les Ieſuites ſe tournerent-ils de ſon coſté? Le Roy d'Eſpagne ſe departit-il de ſes pratiques? Au contraire, ils firent tomber ce pauure Prince dedans la haine des vns, & dedans le meſpris des autres, qui par ce moyen tirerent toute la puiſſance à eux, & finalement porterent les affaires au poinct où nous les auons veu.

Pour donc me recueillir ſur ce poinct, ie dis que quand vous ferez la guerre aux Huguenots, que vous les chaſſerez de toutes les villes, que vous donnerez meſmes leurs confiſcations aux Ieſuites, vous ne vous deuez neantmoins rien promettre de la part, ny des Ieſuites, ny de leurs partiſans. Si vos efforts ne reüſſiſſent point, & que vous ſoyez contraint de faire la paix, ils redoubleront leurs plaintes; ſi vous la continuez foiblement, ils vous auront en meſpris, & preſteront de plus en plus l'oreille aux mauuais conſeils de voſtre ennemy; & quand meſmes vous ſeriez venu à bout des Huguenots; que vous les auriez exterminez du Royaume, qui n'eſt point la beſongne d'vn iour, ſi eſt-ce que pour cela vous n'auriez point beaucoup aduancé: Car ſi apres cela vous n'impoſez ſilence aux Politiques, ſi vous ne rayez & condamnez l'article du tiers Eſtat, touchant l'independance de voſtre Couronne; ſi vous n'adorez la puiſſance temporelle du Pape; ſi vous ne receuez le Concile de Trente en tous ſes chefs; ſi vous n'eſtabliſſez l'Inquiſition; ſi vous ne renoncez à vos appellations comme d'abus, & à tous les priuileges de l'Egliſe Gallicane; ſi vous n'exemptez

les Ecclesiastiques de la iurisdiction seculiere en toutes causes;si vous n'obeyssez absolument au Pape en tout ce qu'il vous enjoindra, fust- ce mesmes de vous assubjettir au Roy d'Espagne, & luy quitter non seulement le tiltre de Roy de Nauarre, mais celuy mesme de Roy de France, & finalement si vous ne souffrez d'estre le ioüet des Iesuites & des caffars,vous n'aurez rien fait, vous ne serez point bon Catholique, vous serez heretique.

Grand Roy, que Dieu a esleué au thrône de vos ancestres, dont ces docteurs de rebellion, d'assassinats & de parricides, ont tant fait d'efforts pour vous exclurre, & vous ont persecuté si furieusement dedans les reins du feu Roy vostre pere; Grand Roy, à qui Dieu a donné vn esprit si excellent,& vn iugement si solide, pour sçauoir discerner entre les bons aduis de vos fideles seruiteurs, & les aduertissemens & conseils artificieusement infideles de vos ennemis, par les illusions desquels ils ont cy deuant perdu de si grands & si aduisez Princes; Grand Roy que Dieu a doüé d'vn si genereux courage, & d'vne telle magnanimité,pour ne point souffrir de diminution en cette grande & puissante Monarchie,de laquelle il vous a commis la garde; Souffrirez-vous que ceste malheureuse cabale continuë de semer ceste si dangereuse & si maudite doctrine, qui a pensé transporter vostre sceptre à vos ennemis, & qui vous a proditoirement rauy le feu Roy vostre pere, sur le poinct de l'execution de ses grands & genereux desseins, pour la grandeur de vostre Royaume,

& l'affermiſſement de voſtre regne ? Souffrirez-vous que des traiſtres & ſcelerats, deuoüez à la ruine de voſtre Eſtat, & à la diſſipation de voſtre Couronne, oſent encor vous donner des aduis & conſeils de ſang à l'encontre de ceux, en la fidelité deſquels le feu Roy voſtre pere a trouué ſon principal appuy contre les conjurations de ces deſloyaux ? Et finalement, ſouffrirez vous que vos bons & fideles ſubjects, qui ne font autres vœux que pour la proſperité de voſtre Majeſté, pour le ſalut & la gloire de voſtre Eſtat, pour le repos & tranquilité de vos peuples ; qui ne recognoiſſent autre domination, ny autre puiſſance temporelle que la voſtre ; qui ont expoſé leur vie, leurs biens & leurs fortunes pour le ſeruice des Roys vos predeceſſeurs, & de voſtre Maieſté, gemiſſent dauantage ſoubs l'oppreſſion de ces meurtriers, de ces incendiaires & boutefeux execrables, qui conjurent par ce maudit eſcrit tout ce qu'il y a de meſchant & de ſcelerat ſur la terre contre la perſonne Sacro-ſaincte de voſtre Majeſté, & contre ſon Eſtat.

La cabale (car ie ne parle que de ceſte canaille, & non des abuſez & des innocens) nous appelle Politiques, Catholiques Royaux, demy-Chreſtiens. Que maudits ſoyez-vous inſtruments d'enfer & du diable, qui auez pris à taſche de deſtruire tout ce qu'il y a d'ordre, *de Police*, de pieté, de religion, de ſincerité, & de veritablement Chreſtien parmy les hommes ; Qui empeſchez les deſuoyez de rentrer au giron de l'Egliſe, en laquelle ils voyent que des gens ſi

perduëment meſchans, & ſi eſloignez de la profeſſion Chreſtienne, ont vſurpé tant de pouuoir. Qui expoſez meſmes le S. Pere à la haine & au meſpris de ceux qui ſe ſont ſeparez d'auec nous, ayans l'impudence de nous menacer de ſon indignation par ce meſchant liure, comme s'il eſtoit le miniſtre, ou pluſtoſt l'eſclaue de vos paſſions forcenees. Et puis vous nous parlez des Huguenots, vous dites qu'ils ſont prejudiciables à l'Eſtat, qu'il les faut exterminer : & quelle comparaiſon y a-il entre eux & vous?

Ils nous ont broüillé quelquesfois, Ils ont cauſé quelques tranchees à cét Eſtat, & meſmes aucunesfois quelques fiebvres. Mais le plus ſouuent apres auoir eſté prouoquez à cela par vos artifices malicieux, par les mauuais traictemens que vous leur procuriez. Mais ont-ils iamais aſſailly le cœur? Ont-ils iamais attaqué les parties nobles, comme vous? Ont-ils iamais eu deſſein de briſer le Sceptre, d'arracher la Couronne de nos Roys, ny d'attenter aucun des actes abominables, qui ſont vos principaux exercices, & qui font que pluſieurs d'entre eux, qui d'ailleurs ne ſont aucunement eſloignez de la communion Catholique, nous ont en execration, & blaſphement contre l'Egliſe à cauſe de vous? Mais au contraire ſe ſont-ils point joincts auec nous pour maintenir nos Roys dedans leur thrône, pour reſiſter à vos rages & à vos fureurs, & en empeſcher les pernicieux effects? Et ſi vous veniez encor aujourd'huy à bout de vos pernicieux deſſeins, & que

vous peussiez rallier la detestable Ligue, apres laquelle vous trauaillez si ardemment, de qui pourrions-nous estre plus fidellement secondez que d'eux ?

Mal-heureux, si la clemence du Roy tant de fois offencée par vos attentats, fait vne fois place à sa Iustice, on vous empeschera bien d'executer vos damnables intentions, ny d'espardre cy-apres par escrit, ny autrement, vne doctrine si execrable, inuentee pour ruiner les Estats les plus florissans en vraye pieté & deuotion.

FIN.

